



**COMMUNE DE LORIGNE**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 A 20H**

**Présents :** Gilbert HOELLINGER. Francis CASTANEDA-NUNEZ. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Sonia SILLON. Franck BEAUCHAMP. Bernard THOREZ. Sabrina LENER. Laurent BONNIN

**Absents excusés :** Maxime LEPICIER

**Secrétaire de séance :** Isabelle MACAUD.

- 1) M. le Maire résume au Conseil le nouveau mode de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif sur la commune. Le Conseil autorise le maire à signer la convention d'implantation des points de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou.
- 2) Le Conseil approuve à l'unanimité les rapports 2020 du syndicat d'eau concernant la production et la distribution.
- 3) Le Conseil décide de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, par la voie d'un avenant et autorise le maire à signer l'avenant correspondant.
- 4) Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention SIGIL et autorise le maire à signer les documents nécessaires. Le coût est de 180 € par an pendant 5 ans.
- 5) 2 habitations sont numérotées comme suit à Fief Richard, la parcelle ZB 154 au 4 rue du four, et la parcelle ZB 155 au 6 rue du four.
- 6) Un virement de crédits est nécessaire pour le paiement de la facture correspondant à la participation des travaux de réfection à la réserve incendie du Jarriget, travaux avec la commune de La Chapelle Pouilloux. Cette dépense sera amortie sur un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le virement est le suivant : + 2500 € au compte 2041412, - 2500 € au compte 21318.
- 7) Lors du dépôt de cendres dans le jardin du souvenir, il est obligatoire de poser une plaque au nom du défunt. La commune vient d'en acheter, et décide de les vendre aux familles au prix de 52 € (prix d'achat).
- 8) Le conseil retient le devis « VEILLON » pour l'achat d'une armoire réfrigérante à mettre dans la salle associative, pour un prix de 3074.40 € (l'armoire + 2 clayettes supplémentaires).
- 9) Le conseil approuve à 8 voix pour, le devis de l'entreprise SILLON pour la pose d'un volet roulant solaire au logement communal au prix de 896.75 €. Mme SILLON n'a pas participé au vote.
- 10) Les colis de Noël et le pass-loisirs sont reconduits dans les mêmes conditions que précédemment.

**QUESTIONS DIVERSES :**

→ Un défibrillateur a été installé dans la salle associative pour un montant de 1374.00 €.

→ Rappel des dates pour les élections de 2022 : Présidentielles 10 et 24 avril, et législatives 12 et 19 juin.

Fait à Lorigne, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Gilbert HOELLINGER, Maire de Lorigne

